

CONSEIL DES SAGES

Réunion du 21 avril 2016, à 14h30

Présents :

Élus du Conseil Municipal : Charles FERRÉ, Maire, Yves DATIN, Maire-Adjoint en charge des Travaux, du Cadre de Vie et de la Sécurité, Liliane VILALBA, Maire-adjointe en charge du Social et de la Solidarité.

Membres du Conseil des Sages : Edmé SUDOUR, Président, Paule CABANAC, Co-présidente, Jean-Claude BOILEAU, Guy BOISSAC, Janine BOURG, Bernard CORNET, Rosy DECROIX, Jean-Claude FEUGEAS, Monique FOMBELLE, Michel LEFLOCH, Jean MAZEAUD, Annie SALAGNAC, Odile SALAT, Paul SARANT, Francis SMUDA, Robert SORGES, Danièle VIALLE.

Excusés : Guy HORTE, Josette MOVIO, Martine QUINTON.

Absents : Pierre CROUZETTE, Michèle GAZAL, Micheline FOURET, Serge SALONE.

Ordre du jour :

- Présentation du budget,
- Propositions d'économies,
- Situation économique, commerces,
- Accessibilité à certains services,
- Questions diverses.

Edmé SUDOUR ouvre la séance à 14h40. Il remercie les participants, annonce que le règlement intérieur adopté en une séance restreinte des vice-présidents sera joint à l'envoi du compte-rendu et cède la parole au Maire.

Dans son propos liminaire, Charles FERRÉ rappelle que les différentes activités proposées dans la ville, associées à la proximité de l'autoroute et du tissu économique qui se maintient, participent à l'attractivité non démentie de la ville.

Ensuite, il revient sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes auquel la commune est soumise depuis 2014. Il annonce la fin de ce dernier et souligne les efforts observés par la collectivité. Le déficit enregistré en 2015, d'environ 1,5M€ est, en 2016, de 200K€. Il précise qu'en 2017, la situation du déficit devrait être réglée mais que la commune ne sera pas encore en mesure de relancer ses investissements.

Il dresse ensuite un plan des économies qui seront réalisées cette année : baisse des dépenses liées à l'éclairage public (voir ci-dessous), fermeture de l'école maternelle Marcelle Bergeal - qui engendrera une diminution des dépenses de personnel, de déplacement en autocar, de chauffage, d'activités péri-éducatives - projet de mutualisation du restaurant scolaire avec le collège à l'horizon de la rentrée 2017, mutualisation de service avec la Communauté de Communes de Ventadour (partie de la communication), vente de terrains, maîtrise des dépenses d'énergie (avec responsabilisation des acteurs utilisant les espaces municipaux et piste pour utilisation d'un système permettant le pilotage à distance du chauffage...). Relativement au personnel, le Maire annonce le non remplacement des fonctionnaires partant en retraite. Un ajustement sera fait sur les agents contractuels, et un recours au CDD permettra d'absorber, au coup par coup, la charge de travail.

Edmé SUDOUR demande si la commune souffre d'un important absentéisme de la part des agents communaux. Le Maire lui répond que le taux est faible et que la majeure partie des arrêts de travail sont dus à des maladies. Il rappelle que la commune dispose d'une assurance qui couvre les dépenses de personnel passé un délai de 15 jours. Toutefois, il précise que le jour de carence devrait être rétabli afin de minimiser les arrêts maladie de très courte durée.

Il fait ensuite le point, à l'aide de graphiques, sur le budget principal de la commune pour 2016. Il rappelle que le budget d'investissement est essentiellement composé du capital des emprunts de la commune et des travaux à réaliser.

Au niveau du budget de fonctionnement (4,5M€), il souligne que les dépenses de personnel sont les plus importantes (53%). Viennent ensuite les charges générales, qui correspondent aux dépenses courantes (fluides, fournitures, denrées alimentaires...). Le fleurissement de la ville (budget identique) et le service des bennes vertes sont maintenus. Part suivante, les charges de gestion courante. Le maire rappelle que les services dont jouissent les usagers, notamment l'appel aux services de secours ne sont pas gratuits pour la commune (par exemple la gestion du centre de secours et des interventions à un coût de l'ordre de 20,00 € par habitant). Dans cette catégorie, on retrouve les subventions aux associations, qui sont maintenues au niveau antérieur (l'importante dynamique associative est ici saluée et encouragée). En dernier lieu, viennent les charges financières, qui correspondent aux intérêts des emprunts en cours.

Au niveau des recettes, les impôts et taxes en représentent 60 % (2,2M€ d'impôts et 1,2M€ de contribution économique de la communauté de communes) ; les dotations comptent pour 30 %. Le Maire souligne que si les dotations de l'État sont en constante baisse, la commune a reçu cette année une aide exceptionnelle de 130K€ au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Il mentionne aussi la facturation des frais de scolarité des élèves aux communes extérieures ne disposant pas d'école.

Le Maire rappelle que pour 90 % les recettes de la commune proviennent des dotations et des impôts. Il souligne la volonté générale des maires des bourgs centres de tendre vers un rapprochement des taux d'imposition entre ces bourgs et les communes voisines, qui profitent du service de la ville sans le financer. Les membres saluent unanimement cette prise de position.

Dans un autre point, le premier édile évoque les travaux et projets à venir :

- Réfection du Boulevard du Puy Nègre (horizon 2018),
- Vente des anciens bâtiments des Services Techniques Municipaux,
- Vente du village de vacances du lac - Le maire rappelle que le délégataire verse un loyer mensuel de 650,00 € à la commune. Il précise également que le bâtiment central du village de vacances a été classé au titre du Patrimoine XX^e par le ministère de la Culture et de la Communication (seule œuvre de l'architecte Schweitzer).

Au niveau du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Le maire salue le travail de ces prédécesseurs au niveau de l'entretien et du remplacement des réseaux, qui permet à la commune de disposer d'un réseau fiable et générant peu de pertes. Le budget 2016 est excédentaire.

Le Maire cède ensuite la parole à Yves DATIN pour les questions ayant trait aux travaux.

L'adjoint évoque d'abord le bilan d'un diagnostic « éclairage public ». Au total, 1344 points lumineux sont recensés sur le territoire communal. Cet éclairage représente 41% des dépenses électriques et est géré par 51 points de livraison. Aujourd'hui, seulement 2% du parc disposent d'ampoules à LED, très durables et faiblement consommatrices d'énergie. Pour réduire la facture électrique, la commune pense à couper l'éclairage dans certains

quartiers de la ville (hors grands axes de circulation et zones industrielles, de 0h30 à 5h00 du matin). Un essai sera réalisé. La commune estime pouvoir économiser par cette mesure une réduction de 30% de ce budget. Ce projet permettra également de réduire la pollution lumineuse. Le Maire rassure les participants : des études indiquent que les taux de délinquance n'ont pas augmenté dans les communes ayant d'ores et déjà mis en place le dispositif.

Dans un deuxième point, Yves DATIN revient sur le lac du Deiro et son curage. Le Maire rappelle qu'il y a 5 à 6 ans, un curage total avait été commencé mais que les travaux avaient dû être suspendus à la suite d'une intervention de la police de l'eau. Face à la formation d'îles sur le lac, due à des dépôts sédimentaires, deux solutions sont envisageables. D'abord, celle onéreuse, d'un curage total et d'une vidange totale (fourchette de coût 300K€ - 500K€), ensuite celle d'un curage annuel en amont du lac. Cette dernière solution étudiée à partir d'une proposition faite par la fédération de pêche, tendrait à assécher le haut du lac par la mise en place de digues en enrochement, puis à faire intervenir une entreprise pour enlever l'excédent de sédiments. À terme, le sable dégagé pourrait être utilisé pour renforcer la plage.

À l'issue de ces présentations, Robert SORGES et Paule CABANAC annoncent le projet déjà engagé auprès de la société TBN 19 (Thierry FARGES), d'une visite de l'entreprise. Après confirmation de l'intéressé, elle aura lieu le vendredi 29 avril à 14h00. Le rendez-vous est alors fixé à 13h45 devant l'Hôtel de Ville.

Relativement à « l'accessibilité » des bâtiments publics, Paule CABANAC fait remarquer l'absence de boîte aux lettres extérieure pour le bâtiment du Trésor Public. Après discussion, il apparaît que celle-ci existe.

Vient le point des questions diverses, un tour de table est lancé.

Guy BOISSAC demande quels sont les projets sur les zones industrielles. Charles FERRÉ lui répond que la compétence économique appartient à la Communauté de Communes, mais précise que pour l'entreprise Charal l'activité fonctionne. Au niveau du bruit de l'entreprise FARGES SAS, les nuisances sont nettement moindres, et que l'entreprise modère sa production et tente de trouver une solution durable pour résoudre cette question.

Paul SARANT interroge ensuite sur le réseau de chaleur. Le Maire pointe un important déficit de la société exploitante.

Francis SMUDA s'interroge sur la fermeture du restaurant L'Octave. Le Maire lui répond que cette fermeture est normalement temporaire, le temps que l'exploitant mette aux normes son établissement.

Odile SALAT mentionne que la plaquette du cinéma, est compliquée à lire, et que les caractères sont petits.

Danièle VIALLE indique qu'au niveau du Petit Casino la visibilité est amoindrie par la présence de végétaux. Note est prise de ce problème. Elle s'interroge aussi sur les travaux dans l'ancien restaurant Le Jardin de Ventadour. Le Maire l'informe que s'ouvrira prochainement le Café des artistes, structure gérée par des Protestants évangélistes. Il en profite pour annoncer que l'OPH, qu'il préside, s'est porté acquéreur de l'ancien cabinet vétérinaire, sis en face. Elle demande aussi ce qu'il en est au niveau du remplacement des médecins. Charles FERRÉ l'informe qu'une étudiante, actuellement en thèse, et faisant des remplacements à la Maison de Santé s'installera à Égletons une fois son diplôme délivré.

Robert SORGES évoque la question des containers-poubelles, qui ne sont pas remis dans les emplacements dédiés. Le Maire en fera note lors de la prochaine assemblée du SIRTOM.

Jean-Claude BOILEAU parle de la présence de nombreux canards dans un jardin. Les élus lui répondent qu'il en sera fait mention au propriétaire.

Paule CABANAC remercie les efforts engagés par la commune au niveau du Parc Sikora, dans lequel des travaux d'entretien sont en cours.

Michel LEFLOCH évoque qu'au niveau du Boulevard du Puy Couvert, le panneau d'entrée de ville n'existe plus.

Jean-Claude FEUGEAS est satisfait de la signalisation mise en place à la gare.

Jean MAZEAUD regrette que la déchetterie (gérée par le SIRTOM) ferme à 17h00, à la différence de nombreuses autres communes. Il demande aussi quel est l'état d'avènement du ravinement en contrebas de la piste d'aviation. Le Maire lui répond que cette question est prise au sérieux, mais que le coût estimée de 200K€ empêche aujourd'hui la commune d'intervenir. Un palliatif devrait être mis en place. Il précise également que ce ravinement ne met pas en péril la piste.

En fin de réunion, le Maire expose aux participants qu'à compter de 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires pour le traitements des espaces verts sera totalement interdite. Il mentionne le projet de la commune de se doter d'outils à vapeur ou flamme pour éliminer les mauvaises herbes, mais ajoute qu'à personnel constant, davantage de mauvaises herbes seront présentes sur les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé Edmé SUDOURE lève la séance à 16h30.

Francis SMUDA, dont c'est l'anniversaire, offre aux participants une légère collation.

Président,
Edmé SUDOURE



Co-Présidente,
Paule CABANAC

